



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JUIN 2010
COMPTE-RENDU

REHABILITATION DE LA TOUR DU PARC THERMAL – PROGRAMME D’AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE (PACT) DOTATION 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Dans le cadre de la mise en place des Programmes d’Aménagement Concerté du Territoire (PACT), le Conseil Municipal – à l’unanimité – approuve les travaux éligibles pour l’opération « Réhabilitation de la tour au Parc Thermal » pour un montant de 264 026,40 euros H.T. et sollicite du Conseil Général de la Haute-Savoie l’attribution d’une subvention de 80 000,00 euros. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE A ST-NICOLAS – PROGRAMME D’AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE (PACT) DOTATION 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Dans le cadre de la mise en place des Programmes d’Aménagement Concerté du Territoire (PACT), le Conseil Municipal – à l’unanimité – approuve les travaux éligibles pour l’opération « Aménagement de la bibliothèque à St-Nicolas » pour un montant de 50 000,00 euros H.T. et sollicite du Conseil Général de la Haute-Savoie l’attribution d’une subvention de 20 000,00 euros. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AMENAGEMENT ABRI – « TETE ROUSSE » - PROGRAMME D’AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE (PACT) DOTATION 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Dans le cadre de la mise en place des Programmes d’Aménagement Concerté du Territoire (PACT), le Conseil Municipal – à l’unanimité – approuve les travaux éligibles pour l’opération « Aménagement abri Tête Rousse » pour un montant de 32 000,00 euros H.T. et sollicite du Conseil Général de la Haute-Savoie l’attribution d’une subvention de 13 587,00 euros. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DE LA D.D.R.
« POLE EDUCATIF ET SPORTIF »

Il est rappelé que la commune envisage la réalisation d’un complexe éducatif et sportif , intégrant notamment la garderie et la crèche familiale, pour un montant prévisionnel de 15 180 000,00 euros HT et qu’il convient - compte tenu de l’individualisation des coûts bâtimentaires fournie par l’assistant du Maître d’Ouvrage - de préciser la délibération n°2010/120 du 5 mai 2010. Le Conseil Municipal – à l’unanimité – accepte la réalisation de ces travaux, arrête les modalités de financement, sollicite une aide financière auprès de la Préfecture de la Haute-Savoie au titre de la Dotation du Développement Rural et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CONVENTION AVEC L’AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

La commune envisage d’élargir la gamme de ses moyens d’encaissement concernant les produits proposés à caractère sportif ou culturel par l’acceptation de chèques-vacances. A l’unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à passer avec l’Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.



TARIFS SPECTACLE CONCERT DE ABBA DU 11 AOÛT 2010

Le Conseil Municipal – à l’unanimité – accepte les tarifs proposés pour le spectacle concert de Abba organisé le 11 août 2010 pour l’inauguration de la patinoire municipale, rénovée.

CONVENTION D’ENCAISSEMENT, DE REMBOURSEMENT ET DE REVERSEMENT POUR COMPTE DE TIERS SAINT-GERVAIS DANSE SUR GLACE – BILLETTERIE DU GALA DE DANSE SUR GLACE DU 4 AOÛT 2010

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Afin de permettre à l’Office de Tourisme de procéder à l’encaissement de produits pour le compte de l’association « Saint-Gervais Danse sur Glace », pour l’organisation du gala du 4 août 2010, le Conseil Municipal – à l’unanimité – approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT DE GESTION

L’article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux délégataires de service public de produire un rapport de gestion aux fins de présentation au Conseil Municipal afin qu’il en prenne acte. Le Conseil municipal prend acte des rapports de gestion suivants :

- Casino de Saint-Gervais,
- S.A.E.M. des remontées mécaniques de Megève.

Pour le rapport de gestion de la S.A.E.M. des remontées mécaniques de Megève, Madame Nathalie DESCHAMPS ne prend pas part au débat.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2010 – RECOMPENSE DES PARTICIPANTS

Dans le cadre du concours des Maisons Fleuries 2010, le Conseil Municipal – à l’unanimité – adopte les montants des récompenses proposés et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement des sommes attribuées à chaque lauréat selon le classement établi par le jury constitué à cet effet.

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS – MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal – à l’unanimité – approuve les termes de l’avenant n°2 à la convention qui produira ses effets sur l’année civile 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE, LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS ET L’ASSOCIATION DE LA MJC DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Afin de permettre le fonctionnement des transports du centre de loisirs pendant la période des vacances scolaires d’été, le Conseil Municipal – à l’unanimité – approuve les termes de la convention de partenariat à passer avec la Commune des Contamines-Montjoie et la MJC de Saint-Gervais. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DU DOMAINE SKIABLE LES HOUCHES – SAINT-GERVAIS

ELECTION DE QUATRE REPRESENTANTS TITULAIRES

Suite à l’approbation des statuts du SIVU Les Houches – Saint-Gervais et à la modification de l’article 7 par arrêté préfectoral, quatre nouveaux délégués titulaires doivent être élus pour remplacer les suppléants.



Se portent candidats : Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Monique RACT et Monsieur Philippe GRISOL.

Obtiennent :

Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON : 29 voix

Monsieur Gabriel GRANDJACQUES : 29 voix

Madame Monique RACT : 29 voix

Monsieur Philippe GRISOL : 29 voix

Sont élus : Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Monique RACT et Monsieur Philippe GRISOL.

ACQUISITION AMIABLE D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR LES ESPACES VERTS

Afin d'équiper le service des Espaces Verts, le Conseil Municipal – à l'unanimité – accepte d'acquérir le véhicule de Monsieur Thierry NICOLELLO, pour un montant de 10 000,00 euros. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte administratif d'acquisition de ce bien.

CONVENTION ENTRE MONSIEUR LE PREFET DE HAUTE-SAVOIE ET LA COMMUNE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Pour permettre la transmission des actes administratifs au représentant de l'Etat par voie électronique, le Conseil Municipal – à l'unanimité – donne son accord pour effectuer la télétransmission à compter du 1^{er} octobre 2010 et pour adhérer au dispositif homologué proposé par l'Association des Maires de Haute-Savoie moyennant une cotisation annuelle de 600,00 euros. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et le contrat à intervenir avec une autorité de certification pour l'obtention du certificat électronique de niveau 3.

PROGRAMME ALCOTRA 2007-2013 - « MAISON DES GUIDES DE SAINT-GERVAIS ET COURMAYEUR » CONVENTION AVEC STUDIO PROFESSIONALE – LUIGI CORTESE

Dans le cadre du programme communautaire Alcotra 2007-2013, le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide de confier au cabinet « Studio Professionale – Luigi CORTESE » la réalisation des actions n° 7 et n° 8 du projet transfrontalier « Maison des Guides de Saint-Gervais et Courmayeur ». Les élus approuvent la convention à passer, fixent le montant total des honoraires à verser au cabinet « Studio Professionale – Luigi CORTESE » à 45 000 euros T.T.C., payable par acomptes entre le 30 juin 2010 et le 30 novembre 2012, et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PROGRAMME ALCOTRA 2007-2013 – « MAISON DES GUIDES DE SAINT-GERVAIS ET COURMAYEUR » CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE DES GUIDES DE SAINT-GERVAIS

Dans le cadre du programme communautaire Alcotra 2007-2013, le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide de confier à la Compagnie des Guides de Saint-Gervais la réalisation de l'action n° 1 du projet transfrontalier « Maison des Guides de Saint-Gervais et Courmayeur ». Les élus approuvent la convention à passer, fixent le montant à verser à la Compagnie des Guides pour mener à bien cette mission à 25 000 euros T.T.C., et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention. Les élus désignent également Madame Marie-Christine FAVRE et Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, membres du comité de pilotage, pour le suivi d'exécution de la convention étant précisé que Monsieur le Maire est membre de droit.



« TRESOR DE SAINT-NICOLAS DE VEROCE » : CONVENTION DE PRET ET D'EXPLOITATION DES ŒUVRES DES COLLECTIONS DEPARTEMENTALES ENTRE LE DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Afin de permettre le prêt et l'exploitation de reproductions d'œuvres, le Conseil Municipal – à l'unanimité – approuve la convention à passer avec le Conseil Général de la Haute-Savoie. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

TARIFS DES REMONTEES MECANIKES – HOMOLOGATION – STBMA – SAEM DE MEGEVE

Madame Agnès MARTIN-ROLY quitte la salle.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – homologue les tarifs proposés par la STBMA et la société des remontées mécaniques Megève Mont-d'Arbois pour la saison d'hiver 2010/2011.

REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (P.P.R.N) – AVIS SUR LE PROJET ARRETE

Retour de Madame Agnès MARTIN-ROLY.

Le Conseil Municipal suit l'avis de la Commission d'Urbanisme et émet un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention des Risques naturels présenté par la Direction Départementale des Territoires sous réserve toutefois que soit reconsidéré, en référence au P.P.R.n actuel :

- *La largeur excessive de la zone rouge des ruisseaux de Panloup et du Narzan.*
- *Sur le secteur du Quy, au niveau du hameau, en rive droite du ruisseau, la largeur de la zone rouge et de la zone bleue à reconsidérer en bleu clair.*

ABSTENTIONS de Messieurs Bernard SEJALON et Serge DUCROZ.

ACQUISITION COMMUNE / INDIVISION DUFOUR DE LA PARCELLE SECTION I N°1704 AU « FAYET OUEST »

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – confirme l'acquisition de la parcelle cadastrée section I, n° 1704, appartenant à l'Indivision DUFOUR, au prix de 200,00 euros. Les élus autorisent Monsieur le Maire à poursuivre et à signer tout document relatif à ce dossier, dont l'acte notarié.

CONVENTION PRECAIRE COMMUNE / ASSOCIATION SOLE ET PETUIS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A SAINT-NICOLAS

Afin de permettre l'utilisation de la petite cave du Presbytère de Saint-Nicolas de Véroce à l'association Sole Pétuis, pour en assurer un lieu de stockage, le Conseil Municipal – à l'unanimité – accepte la mise à disposition du local communal à titre gratuit. Les élus autorisent Monsieur le Maire à poursuivre et à signer tout document concernant ce dossier, dont la convention précaire.

REAMENAGEMENT DU CENTRE AERE EN BUREAUX POUR L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS EN CENTRE AERE DANS LE PARC THERMAL – DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation préalable pour effectuer les travaux de réaménagement du bâtiment du centre aéré et de l'ancien Centre de Secours au Fayet.

SERVITUDE DE PASSAGE POUR CANALISATION D'EAUX USEES SUR LE SECTEUR DE « LA CROIX DEVANT »

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'accord intervenu avec Monsieur Robert DELACHAT qui autorise la commune à poser, sur sa parcelle, une canalisation d'eaux usées. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au droit de passage en lien avec l'ouvrage en question, dont l'acte notarié.



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET SUR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
ANNEE 2009**

En application des dispositions de la loi du 3 janvier 1992, de son décret d'application du 6 mai 1995 et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, le « rapport annuel sur le prix et sur la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement » est présenté au Conseil Municipal. Les élus n'émettent pas d'observations à l'encontre du document présenté et en prennent acte.

ELIMINATION DES DECHETS – RAPPORT ANNUEL 2009

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Il est précisé que ce rapport sera transmis au Conseil Général de la Haute-Savoie conformément à la loi du 13 août 2004. Il fera l'objet des mesures de publication et de mise à disposition prévues par les textes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – accepte la modification du tableau des effectifs qui consiste en la création d'un poste de puéricultrice cadre de santé, à temps complet, au sein du multi accueil collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne lecture de deux décisions valant délibération, des décisions prises en vertu de ses pouvoirs délégués (article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT) et de l'agenda du mois.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,
Conseiller Général du Canton
de Saint Gervais,

Jean-Marc PEILLEX

Compte-rendu affiché du 21 juin au 21 août 2010